

Jean-Marie TORVIC
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION LIANE

81 Rue Christophe COLOMB

97300 CAYENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

515 Chemin Saint-Antoine
97300 CAYENNE
TÉL : 0594 25-59-19
FAX : 0594 37-81-45
Siret : 34489526300020

Mail. jean-marie.torvic@wanadoo.fr
RIB : FR76 1308 8096 8005 5743 0005 877
Code BIC : BNPAMQMXXX

Au Conseil d'Administration de l'Association **LIANE**

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la structure associative

LIANE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la structure associative à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre Mission d'Audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels.

➤ Comptabilisation de la somme de **200 000 €** au 31/12/21 correspondant aux conventions actées et signées pour l'exercice 2021 en 2022 par la CTG :

- Convention 2021-17 (ACI-KAAgriculture) pour le développement des chantiers d'insertion – Montant **65 000 €** signée le 13/07/22.
- Convention 2021-20 (ACI KAMI Animation) pour le développement des chantiers d'insertion - Montant **135 000 €** signée le 13/07/22.

Mise en place de moratoire pour la CGSS afin d'apurer le solde dû **177 545.49 €** le 29/11/21 concerne la période de 08/19 à 09/21.

Mise en place d'un moratoire pour AG2R Retraite afin d'apurer le solde dû de **19 202,84 €** le 7/12/21 concerne la période de 10/19 à 08/20.

Comptabilisation d'une facture à recevoir de **120 000 €** de Ges APROSEP : refacturation des salaires et charges sociales des salariés de la structure Liane pris en charge par Aprosep <2021.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles des créances clients.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu financier du bureau et dans les autres documents mis à la disposition des membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la structure associative à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre structure associative.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la structure associative à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cayenne,
le 20 Octobre 2022

Le Commissaire aux Comptes
Jean-Marie TORVIC

Jean-Marie TORVIC
EXPERT - COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
515, Chemin St-Antoine - 97300 CAYENNE
Tél.: 0594 25.59.19 - Fax: 0594 37.81.45
Siret : 344 895 263 00020 - APE 6920 Z
IBAN : FR76 1308 8096 8005 5743 0005 877
BNPA MQ MX XXX

Bilan Actif

LIANE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 03/10/22
Devise d'édition EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	26 133	4 255	21 878	5 586
Autres	9 524	3 126	6 398	5 251
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 700		2 700	2 700
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	38 357	7 381	30 976	13 537
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	79 343		79 343	32 015
Autres créances	615 398		615 398	456 398
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	37 880		37 880	66 802
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	627		627	
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	733 248		733 248	555 214
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	771 605	7 381	764 224	568 751
(1) Dont droit au bail		(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an	695 368
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

LIANE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 03/10/22
Devise d'édition EURO

	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre	100 804	51 756
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	39 368	49 048
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	140 172	100 804
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	40 976	69 577
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES	40 976	69 577
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	275 841	207 172
Dettes fiscales et sociales	267 217	107 649
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	40 007	83 549
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL IV DETTES	583 076	398 370
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	764 224	568 751
(1) A plus d'un an 11 A moins d'un an 583 065		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	11	
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat en liste

LIANE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 03/10/22
Devise d'édition EURO

	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	53 199	63 650
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	53 199	63 650
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	1 007 446	667 241
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	143 154	11 117
- Cotisations		70
- Autres produits	741	
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	1 204 540	742 078
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises	16	
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	423	
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	427 684	227 363
- Impôts, taxes et versements assimilés	18 746	6 659
- Salaires et traitements	599 331	21 312
- Charges sociales	86 772	6 940
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 511	2 709
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		69 577
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	559	416 211
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	1 138 041	750 771
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	66 498	(8 693)
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)		
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)	3	1
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	3	1
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(3)	(1)

Compte de Résultat en liste - suite

LIANE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 03/10/22
Devise d'édition EURO

	31/12/2021	31/12/2020
--	------------	------------

3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	66 495	(8 694)
---	---------------	----------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS :

- Sur opérations de gestion	31 842	
- Sur opérations en capital		58 349
- Reprises provisions et transferts de charges		

TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 842	58 349
---------------------------------------	---------------	---------------

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

- Sur opérations de gestion	17 254	
- Sur opérations en capital		606
- Dotations aux amortissements et aux provisions	739	

TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 993	606
---	---------------	------------

4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	13 849	57 743
--	---------------	---------------

Impôts sur les bénéfices (VII)

- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)	40 976	

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	1 236 382	800 427
--	------------------	----------------

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	1 197 014	751 378
--	------------------	----------------

EXCEDENT OU DEFICIT	39 368	49 048
----------------------------	---------------	---------------

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS

- Bénévolat
- Prestations en nature
- Dons en nature

TOTAL

CHARGES

- Secours en nature
- Mise à disposition gratuite de biens et services
- Personnel bénévole

TOTAL

Annexe association

PREAMBULE

Objet social de l'entité LIANE :

L'association intervient sur le terrain pour lutter contre l'exclusion et la précarité par le travail et la formation, dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.

Dans une perspective humaniste, LIANE a pour objectif de donner un cadre aux personnes accueillies, d'être un tremplin afin que, par le travail et la formation, elles retrouvent un statut social, dignité, reconnaissance, confiance et stabilité, et puissent repenser leur avenir.

La zone d'intervention de l'association se situe en Guyane, et prioritairement dans le territoire concerné par le Parc Amazonien de Guyane, en concertation avec les collectivités, le Parc Amazonien de Guyane et la cellule de coordination dédiée aux populations de l'intérieur, de la Préfecture de Guyane, et conformément aux agréments et conventions.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'ACIKAA Construction dont l'objectif était de structurer une activité de construction de « petits ouvrages bois » et d'expérimenter un chantier « agricole » sur la commune de Camopi.

KAMIA Animation, projet co-construit avec l'association Akenaïtuna qui connaît un besoin de développement de compétences liées aux métiers de l'animation sur le territoire. Le projet consiste à la mise en place d'un accueil collectif de mineurs (ACM) dans les villages du Haut-Maroni (Taluenet Cayodé) durant les vacances scolaires.

Description des moyens mis en œuvre

L'association s'appuie sur les dispositifs existants de l'IAE, développe des activités d'association intermédiaires et des ateliers chantiers d'insertion.

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 764 224 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 39 368 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/10/2022 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Comptabilisation de la somme de 200.000 € au 31/12/21 correspondant aux conventions actées et signées pour l'exercice 2021 en 2022 par la CTG :

- Convention 2021-17 (ACI-KAAgriculture) pour le développement des chantiers d'insertion - Montant 65000 € signée le 13/07/22
- Convention 2021-20 (ACI KAMI Animation) pour le développement des chantiers d'insertion Montant 135000 € signée le 13/07/22.

Mise en place de moratoire pour la CGSS afin d'apurer le solde dû 177545.49 € le 29/11/21 concerne la période de 08/19 à 09/21.

Mise en place d'un moratoire pour AG2R Retraite afin d'apurer le solde dû de 19202.84 € le 7/12/21 concerne la période de 10/19 à 08/20.

Comptabilisation d'une facture à recevoir de 120000 € de Ges APROSEP : refacturation des salaires et charges sociales des salariés de la structure Liane pris en charge par Aprosep <2021.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks : NEANT

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Droits individuels à la formation :

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	14458	22637	1438	35657
Immobilisations financières	2 700			2700
TOTAL	17158	22637	1438	38357

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	2138	3556	1438	4255
Installations techniques, matériel, outillages industriels	2138	3556	1438	4255
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	1483	1694	51	3126
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	3621	5250	1490	7381
TOTAL GENERAL (I+II+III)	3621	5250	1490	7381

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie : une location longue durée d'un véhicule de marque TOYOTA HILUX immatriculé DC-029-LQ pour un montant annuel de 6663.36 € soit un loyer mensuel de 555.28 € pour les besoins du service.

Eléments constitutifs du fonds commercial

Etats des stocks NEANT

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL				

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	79343	79343	
Autres créances	615398	615398	
Charges constatées d'avance	627	627	
TOTAL	695368	695368	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	578620
Autres produits à recevoir	2328
TOTAL	580948

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					100804
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	100804				39368
Dont générosité du public					
Situation nette	100804				140172
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	100804				140172
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE		

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	11	11		
Fournisseurs	275841	275841		
Dettes fiscales et sociales	267216	267216		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	40007	40007		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	583 075	573 075		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	11
Fournisseurs	275841
Dettes fiscales et sociales	267216
Autres dettes	40007
TOTAL	583075

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
Sur les Conventions Réglementées
Exercice clos le 31 Décembre 2021**

Messieurs les Membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de l'**ASSOCIATION LIANE** nous devons vous présenter notre rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Cayenne,
le 20 Octobre 2022

Jean-Marie TORVIC
EXPERT - COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
515, Chemin St-Antoine - 97300 CAYENNE
Tél.: 0594 25.59.19 - Fax: 0594 37.81.45
Siret : 344 895 263 00020 - APE 6920 Z
IBAN : FR76 1308 8096 8005 5743 0005 877
BNPA MQ MX XXX

J.M. TORVIC

515 Chemin Saint-Antoine
97300 CAYENNE
TÉL : 0594 25-59-19
FAX : 0594 37-81-45
Siret : 34489526300020

Mail: jean-marie.torvic@wanadoo.fr
RIB : FR76 1308 8096 8005 5743 0005 877
Code BIC : BNPAMQMXXXX

